

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 28 mai 2018**

---

Délibération n° 2018 – 28/05/2018 – 11

*Diplômes d'université*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 14 mai 2018

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 30 voix pour, 1 abstention :**

**- la création des diplômes d'université (DU) :**

- . « Préparation aux grandes écoles de droit (GED) » porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique,
- . « ICI # 4.0 » porté par l'IUT Le Creusot,
- . 4 DU en anglais portés par l'IUT Dijon-Auxerre,

**- les modifications apportées au DU « Educateur sportif et activité physique pour la santé » (ESAPS) porté par l'UFR STAPS.**

Dijon, le 29 mai 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Alain BONNIN

*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la pédagogie du 26 avril 2018  
Tableau des diplômes d'université*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## DIPLOMES D'UNIVERSITE

CP 26 avril 2018 et CFVU 14 mai 2018

Porteurs de projet :	Objet :	Observations CP	AVIS CFVU
Emmanuelle JUEN Géraldine MAUGAIN UFR DSEP	Création d'un DU préparation aux Grandes Ecoles du Droit	Voir compte rendu CP	Favorable moins 1 Abstention
Franck MARZANI IUT Dijon-Auxerre	Création de 4 DU en anglais		Favorable moins 1 Contre et 1 Abstention
Florent FOUQUE UFR STAPS	Modifications apportées au DU ESAPS (Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé)		Favorable à l'unanimité
IUT le Creusot	Création du DU ICI #4.0		Favorable à l'unanimité